



RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION EN SAS

DE LA SARL A2A ASCENSEURS HAUT DE FRANCE

Au capital de 50.000 €

Siège social : 10, rue Pierre SALMON

51430 BEZANNES

821 148 764 RCS REIMS

SAS VERMEREN au capital de 250.000 €
840.817.043 RCS REIMS – APE 6920Z – FR91840817043
Inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables du GRAND EST
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC EST
Adresse de correspondance : SAS VERMEREN – BP2168 -51081 REIMS CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

1. INTRODUCTION

1.1 CONDITIONS DE DESIGNATION

Par décision unanime en date du 26 novembre 2025 de la société A2A ASCENSEURS HAUT DE FRANCE, ci-dessus référencée, nous avons été désignés en qualité de Commissaire à la Transformation de SARL en SA de cette société, conformément à l'article 224-3 du Code de Commerce.

1.2 DEFINITION DE LA MISSION ET CONTENU DU RAPPORT

L'article L 223-43 du Code de Commerce dispose que la décision de Transformation d'une SA est précédée du rapport d'un Commissaire aux Comptes sur la situation de la société.

L'objectif de l'intervention est d'informer les associés sur la situation de la société qu'il lui appartient d'apprécier par référence à des critères d'ordre financier, d'exploitation et de continuité de l'exploitation, ainsi qu'au regard des conditions légales particulières de la nouvelle forme juridique envisagée.

Le Commissaire aux Comptes ne se prononce pas sur la possibilité ou non pour la société de se transformer, son rapport est informatif en donnant son analyse de la situation de la société.

2. TRAVAUX REALISES

Nous avons mis en œuvre nos diligences au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Nous avons examiné la documentation juridique et comptable de la société A2A ASCENSEURS HAUT DE FRANCE.

Nous avons examiné les données d'activité de la société des exercices allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, étayée par une documentation juridique structurée. Nous avons aussi audité les comptes de l'exercice en cours au vu des éléments provenant des autres documents fournis.

Nous avons étudié le projet de statuts de la société transformée en SAS.

Nous nous sommes rapprochés des conseils de la société chargés des travaux liés à la transformation.

3. ANALYSE ET SYNTHESE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

La société A2A ASCENSEURS HAUT DE FRANCE au 31 décembre 2024, date de la dernière clôture de ses comptes, des fonds propres largement supérieurs (271.020 €) au capital social de la société de 50.000 €. Une distribution de dividendes de 200.000 € a été opérée dans le courant de l'exercice 2025.

La trésorerie excédentaire de la société est en baisse avec un solde de banque au 31 octobre 2025 de 80.773 € contre 208.547 € à l'ouverture de l'exercice au 01 janvier 2025 et quant aux actifs aucune provision pour risques ne semble pas être nécessaire (la provision IFC non calculée).

De l'analyse du tableau des immobilisations, aucun actif n'est à provisionner de manière importante.

D'après les indications fournies, la situation de l'exercice au 31 octobre 2025 est bénéficiaire de 350k€ et le résultat définitif serait positif.

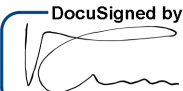
Les capitaux propres resteraient supérieurs au capital social de 50.000 €.

4. CONCLUSION

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social, à la date de notre rapport.

Fait à Reims, le 06 décembre 2025

Benjamin VERMEREN
Commissaire aux Comptes

DocuSigned by:

1D3D42A43909487...